

ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS LES CPE

Le tarif reste à 7 \$ «pour le moment»

Tommy Chouinard
La Presse

Québec — Québec ne retiendra pas aux parents la facture de l'entente sur l'équité salariale qui accorde des hausses de salaire de 9 % aux éducatrices et autres employées des CPE. Le tarif de garde sera maintenu à 7 \$ par jour d'ici la fin du mandat des libéraux.

Mais le gouvernement Charrest refuse de dire si le tarif demeurera le même dans l'éventualité où il obtiendrait un deuxième mandat.

«Pour le moment, il n'y a pas d'impact sur les tarifs. Le gouvernement assume la note», a affirmé la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, hier, rappelant qu'il s'agit aussi de l'argent de l'ensemble des contribuables.

Le gouvernement n'augmentera pas le tarif «d'ici la fin du mandat», a assuré de son côté la ministre de la Famille, Carole Théberge. Une telle décision serait impopulaire à l'approche des élections. Mais la ministre n'a pas voulu promettre un gel de tarif durant un éventuel second mandat.

Les libéraux ont reçu une volée de bois vert lorsqu'ils ont fait passer le tarif de 5 \$ à 7 \$ à l'automne 2003. Le Parti libéral avait promis

en campagne électorale de ne pas toucher à ce tarif.

Les deux ministres ont confirmé l'entente sur l'équité salariale survenue mardi entre le gouvernement, l'Association québécoise des CPE et la CSN, dont

«L'équité, c'est un

dossier pour lequel ç'a

valu la peine de venir en

politique pour moi. On a

réglé un dossier qui traîne

depuis des années.»

- Monique Jérôme-Forget

La Presse a révélé les détails hier. Pour régler totalement le dossier de l'équité, il ne reste plus au gouvernement qu'à s'entendre avec deux groupes les agents de la paix et les cadres de la fonction publique.

Carole Théberge s'est réjouie que les éducatrices puissent «toucher leur dû» après tant d'années. «C'est un moment historique», a-t-elle lancé, reconnaissant que

«au cours des dernières années, ça n'a pas toujours été facile au niveau des services de garde».

«L'équité, c'est un dossier pour lequel ç'a valu la peine de venir en politique pour moi. On a réglé un dossier qui traîne depuis des années», a renchéri Monique Jérôme-Forget. La loi sur l'équité salariale a été adoptée en 1996.

La présidente de l'AQCCPE, Johanne Roy, voit l'entente comme «une reconnaissance de la juste valeur de la profession d'éducatrice». Selon la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, l'entente est «pleinement satisfaisante».

Mais la centrale syndicale contestera devant les tribunaux les dispositions de la loi sur l'équité salariale qui privent les catégories d'emploi sans «comparateur masculin», comme les éducatrices, d'une rétroactivité dans les ajustements salariaux jusqu'en novembre 2001.

Le critique péquiste en matière de famille, Richard Legendre, qui s'est dit «heureux pour les travaillieuses des CPE», s'attend à ce que le Parti québécois s'engage formellement à maintenir le tarif à 7 \$ s'il est élu.

En vertu de l'entente, les éducatrices et les autres employées des CPE bénéficieront d'une aug-

mentation salariale de 8,95% et de 8,79% respectivement.

Québec étalera les paiements au cours des cinq prochaines années. La masse salariale annuelle dans les CPE fera un bond de 104,9 millions de dollars par année au terme de l'exercice, en 2011.

A cette bonification s'ajoutent les hausses salariales de 2 % par année pendant quatre ans décréées par Québec l'an dernier. Les éducatrices toucheront donc une augmentation globale de leur salaire de 17 %.

Par exemple, une éducatrice avec 10 ans d'expérience, donc au sommet de l'échelle, verra son taux horaire passer de 18,73 \$ à 19,43 \$ (+3,8%) le 1er avril 2007, jour du premier paiement. Son salaire sera de 21,65 \$ l'heure au terme de l'exercice, en 2011.

Monique Jérôme-Forget a reconnu que son gouvernement a dû se faire plus généreux durant les pourparlers, lui qui n'offrait au départ que 6,5 % aux éducatrices pour l'équité salariale.

Québec a mis de côté une réserve de 1,5 milliard de dollars pour payer l'équité.

En juin, une entente est intervenue avec plus de 300 000 employées des secteurs public et parapublic.*